Informations de base	
2017/2139(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice **Subject** 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	GRÄSSLE Ingeborg (PPE)	21/03/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio (PPE) KOHN Arndt (S&D) MACOVEI Monica (ECR) TAKKULA Hannu (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) JALKH Jean-François (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	SVOBODA Pavel (PPE)	09/10/2017
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission	DG de la Commission	Commissaire

européenne	Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
27/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0122/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0126/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2139(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10661

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	JURI	PE612.281	25/01/2018	
Projet de rapport de la commission		PE612.024	29/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.341	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0122/2018	27/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0126/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05940/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0008/2018 JO C 322 28.09.2017, p. 0001	13/07/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2018/1323 JO L 248 03.10.2018, p. 0117	Résumé

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de l'UE – **Cour de Justice de l'Union européenne.**

Comptes annuels consolidés de l'UE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union Il détaille la manière dont les dépenses par institution de l'UE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de l'UE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'UE. La **décharge** représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme **la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du**

Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Exécution des crédits de la Cour de justice de l'UE pour l'exercice 2016 : le document note qu'en 2016, le budget de la Cour était de **373,2 millions EUR**, avec un taux d'exécution final de 98,23%, principalement en raison de l'arrivée progressive en 2016 de **12 nouveaux juges** au Tribunal, en accord avec la première étape du renforcement de cette Cour (un de ces juges n'avait pas encore été nommé à la fin de l'année 2016).

Pour rappel, lorsque le projet de budget pour 2016 avait été créé au début de l'année 2015, le projet était basé sur le principe que les 12 juges auraient déjà pris leurs fonctions au début de l'année 2016.

En ce qui concerne les **dépenses de la Cour de Justice**, les informations reprises du Rapport annuel d'activités de la Cour de 2016 précisent que :

- €€€€€€€ le nombre de cas soumis à la Cour a été maintenu à un haut niveau en 2016 (**1604 cas**), avec un total de 1628 cas clôturés ;
- €€€€€€€ grâce à une **réforme permanente de l'architecture judiciaire**, l'institution devrait être capable de remplir sa mission dans de meilleures conditions. Cette réforme passe par un redoublement du nombre de juges au Tribunal grâce à une procédure en 3 étapes jusqu'à 2019 ;
- €€€€€€€ des améliorations ont été faites à l'application e-Curia, la politique de recrutement de la Cour et les services de traduction ;
- €€€€€€€ une plus grande importance a été accordée à l'invitation faite par le Parlement européen d'améliorer la sécurité numérique des documents parallèlement avec leur digitalisation.

Modifications immobilières : la Cour poursuite le projet pour de 5ème extension du Palais qui devrait, en 2019, lui permettre de centraliser tout son personnel sur un seul site (après avoir quitté le dernier bâtiment loué) et, de ce fait, améliorer l'efficacité de ses services.

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 13/07/2017

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2016.

CONTENU: la Cour des comptes a publié son 40ème rapport annuel sur l'exécution du budget général de l'Union pour l'exercice 2016. Ce rapport est structuré en cinq parties:

- une déclaration d'assurance (DAS) et un résumé des résultats des travaux relatifs à la fiabilité des comptes ainsi qu'à la régularité des opérations;
- une analyse de la gestion budgétaire et financière;
- le cadre mis en place par la Commission pour la communication d'informations sur la performance;
- les constatations concernant les recettes de l'UE;
- la présentation, pour les principales rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, des résultats des tests concernant la régularité des opérations.

La Cour conclut que **les paiements pour 2016 sont légaux et réguliers, à l'exception de ceux fondés sur le remboursement de coûts**. Elle estime que les comptes de l'UE présentent une image fidèle de la situation financière.

Cet audit a également porté sur l'exécution financière de la **Cour de justice de l'UE**.

Globalement, les informations probantes indiquent que **les dépenses relevant de la rubrique «Administration» ne sont pas affectées par un niveau significatif d'erreur**. Pour cette rubrique du CFP, les tests sur les opérations indiquent que le niveau d'erreur estimatif global est de 0,2 %.

Dans ce contexte, la Cour a constaté que les institutions avaient collectivement réduit le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de 4,0 % pendant la période allant de 2013 à 2017. Les institutions ont réduit le nombre d'agents (postes effectivement pourvus) de 1,4 % entre 2013 et 2017. La Cour de justice de l'UE s'est vu attribuer **137 postes supplémentaires** en raison principalement d'une augmentation du nombre de juges et d' avocats généraux.

La Cour a également examiné la manière dont le nombre prévu d'agents contractuels a évolué. Ce nombre est passé de 4.517 à 5.417 entre 2013 et 2017, soit une augmentation de 19,9 %. En 2013 et en 2017, les agents contractuels représentaient respectivement 11,4 % et 14,2 % des effectifs prévus.

Les institutions **atteignent l'objectif de réduction de 5 %** en supprimant les postes vacants inscrits au tableau des effectifs et en ne remplaçant pas les membres du personnel à leur départ à la retraite, en cas de maladie ou à l'expiration des contrats temporaires.

La Cour n'a détecté **aucun problème spécifique concernant la Cour de justice de l'UE**.

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 27/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Ingeborg GRÄSSLE (PPE, DE) recommandant au Parlement européen de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2016.

Le rapport a salué le fait que la Cour des comptes ait constaté qu'aucune faiblesse significative n'avait été identifiée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les paiements dans leur ensemble pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les dépenses administratives et autres dépenses de la Cour de justice étaient **exempts d'erreur significative**.

Gestion budgétaire et financière: les députés ont noté qu'en 2016, la CJUE disposait de crédits s'élevant à 380.002.000 EUR (contre 357.062.000 EUR en 2015) et que le taux d'exécution était de 98,2%. Ils ont reconnu le taux élevé d'utilisation, mais ont noté une légère diminution par rapport aux années précédentes.

Les recettes estimées de la Cour de justice pour l'exercice 2016 s'élevaient à 51.505.000 EUR, alors que les droits constatés étaient inférieurs de 3,1% aux estimations (49.886.228 EUR). Ils ont noté que la différence de 1,62 million d'euros est principalement attribuée à l'arrivée tardive en 2016 de 16 des 19 juges supplémentaires au Tribunal.

Les députés ont estimé que la CJUE surestimait constamment ses **engagements pour les missions**, ayant engagé 342.000 EUR en 2016 alors que les paiements s'élevaient à 157.974 EUR seulement. Ils ont demandé à la CJUE d'assurer une planification financière saine afin d'éviter une divergence similaire à l'avenir.

Cadre d'action de la Cour: les députés ont pris acte de l'activité judiciaire de la CJUE en 2016, comprenant 1.604 affaires portées devant les trois juridictions et 1.628 affaires clôturées, un chiffre inférieur à celui de 2015 où 1.775 affaires ont été traitées. Ils ont noté que la durée moyenne des procédures était de 16,7 mois, ce qui était légèrement supérieur à celui de 2015 (16,1 mois). En raison de la réforme de la CJUE, le délai moyen pour statuer sur un cas en 2017 était de 16 mois.

Les députés ont rappelé que 2015 a été l'année de l'adoption de **la réforme de l'architecture juridictionnelle de la Cour de justice**, qui s'est accompagnée du développement de nouvelles règles de procédure pour le Tribunal. Ils ont souligné que, en raison du doublement du nombre de juges dans le cadre d'un processus en trois étapes allant jusqu'en 2019, la réforme permettra à la Cour de justice de continuer à faire face à l'augmentation du nombre d'affaires.

Le rapport a noté qu'en 2016, à la suite de la réforme de l'architecture juridictionnelle de la CJUE, les affaires de personnel constituaient le troisième type de procédure le plus fréquent devant le Tribunal. La CJUE est appelée à continuer de fournir des statistiques sur ses activités judiciaires.

Les députés ont également constaté la **diminution globale de la durée des procédures en 2016**. Ils ont appelé la CJUE à s'assurer de la poursuite de cette tendance à la baisse afin que toutes les affaires soient conclues dans un délai raisonnable.

Les députés ont adressé ont une série de recommandations à la Cour:

- introduire une approche plus ciblée fondée sur la performance en ce qui concerne les activités extérieures des juges pour la diffusion du droit de l'Union;
- améliorer la transparence en ce qui concerne les activités extérieures de chaque juge et fournir des informations sur les autres postes et les activités externes rémunérées des juges sur son site internet et dans son rapport d'activité annuel, y compris le nom de l'événement, le lieu, le rôle des juges concernés, les frais de voyage et de séjour et s'ils ont été payés par la CJUE ou par un tiers;
- publier le curriculum vitae et les déclarations d'intérêts de tous les membres de la CJUE, en indiquant toute adhésion à d'autres organisations;
- établir et mettre en œuvre des obligations strictes en ce qui concerne les règles relatives au «pantouflage»;
- envisager de produire des procès-verbaux de réunions tenues avec des lobbyistes, des associations professionnelles et des acteurs de la société civile, lorsque cela ne porte pas atteinte à la confidentialité des affaires en cours;
- fournir des informations financières quantitatives et qualitatives détaillées sur l'état d'avancement des projets informatiques au sein de la CJUE depuis 2014;
- améliorer ses activités de communication afin de se rendre plus accessible aux citoyens de l'Union, par ex. en organisant des séminaires de formation pour les journalistes ou en développant des produits de communication sur son activité selon une approche plus citoyenne;
- encourager son personnel à se familiariser avec les lignes directrices de 2016 en soulignant le rôle essentiel des lanceurs d'alerte dans la mise en lumière des actes répréhensibles;
- examiner la possibilité d'étendre sa langue de délibéré, en particulier au niveau du Tribunal, à d'autres langues que le français;
- effectuer des évaluations d'impact sur les conséquences du Brexit et informer le Parlement européen des résultats d'ici la fin de 2018.

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF: octroi de la décharge à la Cour de justice de l'UE pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2018/1323 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, section IV - Cour de justice.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice de l'Union européenne sur l'exécution du budget de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Le Parlement s'est félicité de la **bonne gestion financière** et de la prudence dont la CJUE a globalement fait preuve au cours de l'exercice 2016 : en 2016, la CJUE disposait de crédits d'un montant total de **380.002.000 EUR** et le taux d'exécution budgétaire était de 98,2 %.

Le Parlement a réitéré son appel en faveur d'un niveau plus élevé de transparence concernant les activités extérieures de chaque juge. Il a invité instamment la CJUE à définir et à imposer des obligations strictes en matière de «pantouflage». Il a également regretté le manque d'effort des États membres pour parvenir à un équilibre des genres dans les postes à haute responsabilité.

2015 a vu l'adoption de la **réforme de l'architecture juridictionnelle** de la Cour de justice. Grâce à un doublement du nombre des juges par un processus en trois étapes s'étendant jusqu'en 2019, la réforme permettra à la Cour de justice de continuer à faire face à l'augmentation du contentieux. Le Parlement observera les résultats de cette réforme à l'aune de la capacité de la Cour de justice à traiter les affaires dans un délai raisonnable et dans le respect des exigences d'un procès équitable.

Le Parlement a souligné la nécessité de mettre en place un organe de divulgation, de conseil et de consultation indépendant disposant de ressources budgétaires suffisantes pour aider les **lanceurs d'alerte**. Il a invité la CJUE à améliorer sa communication afin de se rendre plus accessible aux citoyens de l'Union.

Enfin, il a fait observer que la CJUE respecte toujours l'accord interinstitutionnel ayant pour objet de réduire de 5 % ses effectifs sur cinq ans, en dépit de la création de 137 nouveaux postes liés à l'augmentation du nombre de juges et d'avocats généraux.

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 556 voix pour, 124 voix contre et 4 abstentions, de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2016.

Le Parlement a salué le fait que la Cour des comptes ait constaté qu'aucune faiblesse significative n'avait été identifiée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les paiements dans leur ensemble pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les dépenses administratives et autres dépenses de la Cour de justice étaient **exempts d'erreur significative**.

Les députés ont toutefois souligné que la procédure de décharge devait être rationalisée et accélérée. Ils ont demandé que la CJUE et la Cour des comptes suivent les bonnes pratiques du secteur privé et proposé de **revoir le calendrier de la procédure de décharge** de manière à pouvoir procéder au vote sur les décharges lors de la période de session plénière du Parlement de novembre et de pouvoir ainsi clôturer la procédure de décharge au cours de l'année suivant l'exercice comptable considéré.

Gestion budgétaire et financière: en 2016, la CJUE disposait de crédits s'élevant à 380.002.000 EUR (contre 357.062.000 EUR en 2015) et le taux d'exécution était de 98,2%. Les députés ont reconnu le taux élevé d'utilisation, mais ont noté une légère diminution par rapport aux années précédentes.

Les recettes estimées de la Cour de justice pour l'exercice 2016 s'élevaient à 51.505.000 EUR, alors que les droits constatés étaient inférieurs de 3,1% aux estimations (49.886.228 EUR). La différence de 1,62 million EUR est principalement attribuée à l'arrivée tardive en 2016 de 16 des 19 juges supplémentaires au Tribunal.

Le Parlement a constaté que la CJUE surestimait constamment ses **engagements pour les missions**, ayant engagé 342.000 EUR en 2016 alors que les paiements s'élevaient à 157.974 EUR seulement. Il a demandé à la CJUE d'assurer une planification financière saine afin d'éviter une divergence similaire à l'avenir et l'a encouragée à appliquer le nouveau concept de **budgétisation axée sur les performances** à sa propre procédure de planification budgétaire.

Cadre d'action de la Cour: les députés ont rappelé que 2015 a été l'année de l'adoption de **la réforme de l'architecture juridictionnelle de la Cour de justice**, qui s'est accompagnée du développement de nouvelles règles de procédure pour le Tribunal. Ils ont souligné que, en raison du doublement du nombre de juges dans le cadre d'un processus en trois étapes allant jusqu'en 2019, la réforme permettra à la Cour de justice de continuer à faire face à l'augmentation du nombre d'affaires.

En 2016, à la suite de la réforme de l'architecture juridictionnelle de la CJUE, les affaires de personnel constituaient le troisième type de procédure le plus fréquent devant le Tribunal. La CJUE est appelée à continuer de fournir des statistiques sur ses activités judiciaires.

Les députés ont également pris acte de la **diminution globale de la durée des procédures en 2016**, diminution correspondant en moyenne à 0,9 mois à la CJUE et à 1,9 mois au Tribunal par rapport à 2015. Ils ont invité la CJUE à redoubler d'efforts pour garantir la poursuite de cette tendance à la baisse, afin que toutes les affaires soient clôturées dans un délai raisonnable.

Le Parlement a adressé une série de recommandations à la Cour:

- introduire une approche plus ciblée fondée sur la **performance** en ce qui concerne les activités extérieures des juges pour la diffusion du droit de l'Union;
- améliorer la **transparence** en ce qui concerne les activités extérieures de chaque juge et fournir des informations sur les autres postes et les activités externes rémunérées des juges sur son site internet et dans son rapport d'activité annuel, y compris le nom de l'événement, le lieu, le rôle des juges concernés, les frais de voyage et de séjour et s'ils ont été payés par la CJUE ou par un tiers;
- publier le curriculum vitae et les **déclarations d'intérêts** de tous les membres de la CJUE, en indiquant toute adhésion à d'autres organisations;

- établir et mettre en œuvre des obligations strictes en ce qui concerne les règles relatives au «**pantouflage**»;
- envisager de produire des procès-verbaux de réunions tenues avec des **lobbyistes**, des associations professionnelles et des acteurs de la société civile, lorsque cela ne porte pas atteinte à la confidentialité des affaires en cours;
- fournir des informations financières quantitatives et qualitatives détaillées sur l'état d'avancement des **projets informatiques** au sein de la CJUE depuis 2014;
- simplifier les procédures pour les affaires concernant la propriété intellectuelle;
- améliorer ses **activités de communication** afin de se rendre plus accessible aux citoyens de l'Union, par ex. en organisant des séminaires de formation pour les journalistes ou en développant des produits de communication sur son activité selon une approche plus citoyenne;
- encourager son personnel à se familiariser avec les lignes directrices de 2016 en soulignant le rôle essentiel des lanceurs d'alerte dans la mise en lumière des actes répréhensibles;
- examiner la possibilité d'étendre sa langue de délibéré, en particulier au niveau du Tribunal, à d'autres langues que le français;
- effectuer des évaluations d'impact sur les conséquences du **Brexit** et informer le Parlement européen des résultats d'ici la fin de 2018.

Enfin, le Parlement a rappelé l'importance de maintenir l'objectif d'une amélioration de **l'équilibre entre les sexes** aux postes de l'encadrement intermédiaire et supérieur à cet égard et a demandé à la CJUE de s'attacher à améliorer la situation quant au déséquilibre géographique observé au niveau de cet encadrement.

Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil appelle le Parlement européen à **octroyer la décharge** à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2016.

Le Conseil note avec satisfaction que le **niveau d'erreur estimatif** relevé par la Cour pour les paiements dans le domaine d'action « Administration » a encore baissé de 0,6 point de pourcentage, pour s'établir à **0,2 % en 2016**, bien en deçà du seuil de signification de 2 %. Il se félicite de ce que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes examinés.

Le Conseil souligne la nécessité de respecter les principes d'annualité et de bonne gestion financière et de faire en sorte que les reports de crédits soient toujours conformes aux règles inscrites dans le règlement financier et soient motivés par des causes factuelles.

Le Conseil regrette que les institutions, organes et agences de l'UE n'aient pas tous atteint **l'objectif de réduction de 5 % du nombre de postes inscrits au tableau des effectifs** à la fin de 2017 et leur demande instamment de mener à terme cette réduction dès que possible afin de respecter intégralement cet objectif.

Selon les constatations de la Cour, le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs a diminué de 1,1 % entre 2012 et 2017, le nombre de postes effectivement pourvus a augmenté de 0,4 % au cours de la période allant du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2017 et les paiements effectifs relatifs aux rémunérations des fonctionnaires permanents et des agents temporaires ont augmenté de 9,2 % entre 2012 et 2016. La Cour de justice de l'UE s'est vu attribuer **137 postes supplémentaires** en raison principalement d'une augmentation du nombre de juges et d'avocats généraux.

Tout en reconnaissant que, au cours de la période 2013-2017, des institutions, organes et agences de l'UE se sont vu confier de nouvelles responsabilités et ont été dotés de nouvelles ressources, le Conseil estime que l'écart entre les résultats attendus et les résultats enregistrés est important. La méthode consistant à se concentrer uniquement sur le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs, n'était donc **pas adaptée** pour atteindre l'objectif de réduction des dépenses administratives.

La Cour n'a détecté **aucun problème spécifique concernant la Cour de Justice de l'Union européenne**.